

RCS : PERIGUEUX

Code greffe : 2402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERIGUEUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00355

Numéro SIREN : 508 226 800

Nom ou dénomination : SARL A. D. M. I - FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 28/03/2019 sous le numéro de dépôt 1531

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PERIGUEUX

3 place Yves Guéna 24009 PERIGUEUX CEDEX
TEL: 05 53 45 60 00 10h-12h 14h-16h
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

CABINET FRANCOIS ROMAIN

68 avenue Jean Jaures
33150 Cenon

V/REF :

N/REF : 2008 B 355 / 2019-A-1531

Le greffier du tribunal de commerce de Périgueux certifie qu'il a reçu le 28/03/2019, les actes suivants :

Rapport du commissaire à la transformation en date du 26/03/2019

- Changement de forme juridique - Transformation en Société par Actions Simplifiée (SAS)

Concernant la société

SARL A. D. M. I - FRANCE
Société à responsabilité limitée
le Couret
24600 Siorac-de-Ribérac

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-A-1531 le 28/03/2019

R.C.S. PERIGUEUX 508 226 800 (2008 B 355)

Fait à PERIGUEUX le 28/03/2019,

LE GREFFIER



FCA EQUANTIS AUDIT
21, rue Auber
75009 Paris
S.A.R.L. au capital de € 1.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris



SARL A.D.M.I France

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société A.D.M.I France, société à responsabilité limitée, en A.D.M.I France, société par action simplifiée

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 25 mars 2019, nous avons établis le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

- Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Conclusion

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

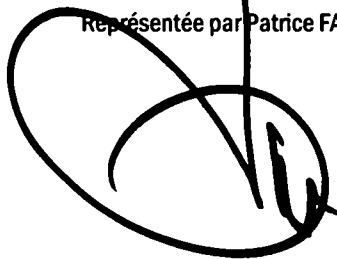
Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

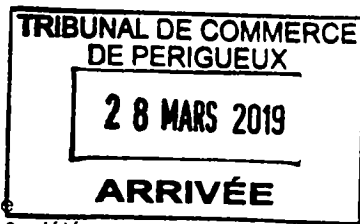
Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

Cenon, le 26 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes

FCA EQUANTIS AUDIT
Représentée par Patrice FAVARD





François ROMAIN
Avocat à la Cour
Ancien Conseil Juridique
Spécialiste en Droit des Sociétés
et en Droit Fiscal

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PERIGUEUX**
Registre du Commerce et des Sociétés
3 Place Yves Guena
24009 PERIGUEUX CEDEX

CENON, le 27 mars 2019

LR-AR n° 1A 152 437 5479 5

Dossier suivi par : F. ROMAIN
FR/NR

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli un exemplaire original du rapport du commissaire à la transformation relatif à la transformation en société par actions simplifiée de la SARL A.D.M.I. France (508 226 800 RCS PERIGUEUX).

En règlement du coût de cette formalité, nous joignons à la présente un chèque de 15,54 € libellé à l'ordre du greffe du Tribunal de Commerce de PERIGUEUX.

Dans l'attente du récépissé de dépôt,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos salutations distinguées.


p/o **François ROMAIN**
f.romain@cabinet-romain.fr

P.J.